MINISTERE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DOUANES IVOIRIENNES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

NOTE D'INFORMATION N° 015 /MBPE/DGD/ DU 19 JAN 2022

(LARGE DIFFUSION)

OBJET : Gestion des congés administratifs
au titre de l'année 2021

Dans le but d'élaborer le calendrier des congés administratifs au **titre de l'année 2021** et d'apporter une réponse appropriée aux demandes formulées, il est demandé aux Chefs de service d'établir un planning des congés de leurs collaborateurs, suivant le modèle joint en annexe à la présente.

Les plannings de congés de chaque service, dûment renseignés, devront être transmis par voie électronique à l'adresse suivante : ***sdpdouane.ci@gmail.com.***

La version physique de ces plannings devra être déposée à la **Sous-direction du Personnel sise au Plateau à la Direction Générale des Douanes, premier étage, porte 31**, au plus tard le **25 janvier 2022,** délai de rigueur.

Je rappelle par ailleurs que, la date limite de cessation et de reprise de service pour congé des Conseillers, Directeurs Centraux et Régionaux et responsables de services s'étendra du mardi **1er février 2022** au **lundi 31 octobre 2022**, délai de rigueur.

Pour les autres agents, la date limite pour le départ en congé s'étendra du **30 janvier** au **30 novembre 2022**.

Le Directeur Général

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur Général

Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National

Abidjan Plateau, Place de la République • BP V 25 Abidjan
Tél.: +225 20 25 15 00 • Fax : +225 20 25 15 14 • N° vert : 800 800 70 • www.douanes.ci